

RENTRÉE 2018-2019

Le Département investit pour les collégiens

Lundi 3 septembre 2018



AIN⁰¹
Le Département

Le Département investit pour les collégiens

Environ 35 000 jeunes font chaque année leur rentrée dans les collèges de l'Ain. Les effectifs sont en hausse constante. Avec 1,3 % de croissance démographique annuelle, l'Ain fait partie des départements les plus dynamiques de France.

Pour répondre à l'augmentation de la population et offrir aux collégiens de bonnes conditions de travail, le Département de l'Ain a mis en place en 2017 un plan collèges qui prévoit de nouvelles constructions et de nombreuses rénovations d'ici à 2024.

La rentrée 2018-2019 est notamment marquée par l'ouverture d'un nouveau collège à Briord et de nouvelles sectorisations témoignant la volonté du Département de rééquilibrer les secteurs et de limiter les temps de transports des collégiens.

Si le Département a en charge la construction, l'entretien et l'équipement en matériel des collèges, il s'engage au-delà de ses compétences obligatoires et intervient aussi dans la vie quotidienne des collégiens et de leur famille : transport, restauration, accompagnement éducatif, vie scolaire... tour d'horizon des grandes mesures prises par le Conseil départemental de l'Ain pour que chaque jeune puisse disposer des meilleures conditions pour réussir.

Nous poursuivons notre effort d'investissement en faveur des établissements. Constructions, rénovations et restructurations sont aujourd'hui nécessaires pour faire face au dynamisme démographique de notre département. Ma volonté est d'offrir aux élèves et à l'ensemble de la communauté éducative de bonnes conditions de travail, dans des locaux fonctionnels et correctement dimensionnés.

Jean Deguerry
Président du Département de l'Ain

Nous souhaitons accueillir chaque élève dans un établissement à taille humaine, où il se sente bien, et qui puisse favoriser sa réussite scolaire. A travers nos dispositifs d'accompagnement éducatif, nous voulons que chaque jeune puisse développer des compétences et forger sa personnalité.

Martine Tabouret
Vice-présidente du Département de l'Ain
chargée des affaires scolaires, des collèges,
de la jeunesse et de l'enseignement supérieur

**65 collèges
dans l'Ain :**
51 publics
14 privés sous contrat

Rentrée 2018 : point sur les travaux

→ Collège de Briord : ouverture en septembre

Le nouveau collège accueille cette année trois niveaux : 6^e, 5^e et 4^e. Les élèves qui étaient en 4^e achèveront leur scolarité dans leur établissement d'origine.

D'une capacité de 600 à 700 élèves, avec possibilité d'extension, ce collège est un établissement à recrutement interdépartemental, puisqu'il accueillera jusqu'à 200 jeunes isérois, soit un tiers des effectifs.

Le coût total de ce collège s'élève à 20,3 millions d'euros. Le Département de l'Ain finance le projet à hauteur des deux tiers du montant de l'opération et l'Isère contribue à son financement pour un tiers du montant.



→ Collège de Pont d'Ain : remise à neuf du plafond de la cantine

Suite à l'effondrement du faux-plafond de la salle de restauration qui a eu lieu le 17 mai 2018, une expertise a été réalisée le 25 juin. Celle-ci confirme la malfaçon des travaux réalisés par l'entreprise qui prendra en charge les travaux de réparation.

Le plafond effondré et celui de la salle voisine ont été démontés, évacués et ont été repris pendant l'été.

→ Collège Louis Dumont de Bellegarde : début des travaux à la rentrée

Différentes campagnes de sondages, engagées dans le cadre de l'étude de pollution du site, ont mis en évidence des quantités relativement faibles de polluants sur le terrain devant accueillir le collège. Ces terres seront évacuées vers des sites de traitement agréés. Les marchés des travaux ont tous été attribués et sont tous notifiés aux entreprises. Le chantier débutera en septembre 2018.

Ainsi, le futur établissement, selon la volonté de la municipalité et des collectivités locales, trouvera bien résidence en plein cœur de ville, faisant lien entre ville basse, centre historique et ville haute. Montant prévisionnel de l'opération : 20,1 millions d'euros.



→ Collège de Saint-Didier-de-Formans : des études environnementales retardent l'ouverture de l'établissement

Dans le cadre de l'autorisation de défrichement de la parcelle devant accueillir le futur collège, l'autorité environnementale a prescrit une évaluation environnementale afin de déterminer les éventuelles continuités écologiques à préserver et la présence ou non d'habitats d'espèces protégées. Afin de s'y conformer, le Département a immédiatement lancé un inventaire faune-flore-habitat avec un bureau spécialisé, actuellement en cours.

Lors d'une réunion récente avec la DREAL et la DDT, les premiers résultats de l'étude faune-flore permettent d'ores et déjà de conclure à la présence d'enjeux importants en matière de faune protégée. Une autorisation ou une déclaration environnementale est obligatoire avec passage en commission nationale de la protection de la nature (délais minimum d'instruction : 9 mois).

Vu l'état avancé du projet, il sera nécessaire de réaliser des mesures compensatoires (protection de zones à proximité par exemple). Cette étude consiste notamment à réaliser une étude d'impact. Les délais cumulés de ces différentes étapes amènent à un décalage de l'ouverture du collège à 2023, et au mieux à 2022.

En attendant, des travaux d'amélioration du collège actuel de Trévoux pourront être engagés en lien avec les responsables de l'établissement.

→ Autres travaux dans les collèges du département

Études en cours

- **Collège Roger-Poulnard / Bagé-la-Ville**

Réfection de la chaufferie

- **Collège Bel Air/ Thoissey**

Amélioration énergétique de la demi-pension et de la partie ancienne du collège

- **Collège du Renon / Vonnas**

Réaménagements intérieurs : création de la loge, de salle de classe dans le CDI...

Études à venir

- **Collège Antoine-Chintreuil / Pont-de-Vaux**

Création de salles de cours, d'un ascenseur...

- **Collège Roger-Vailland / Poncin**

Construction de la demi-pension

- **Collège Marcel-Aymé / Dagneux**

Construction de sanitaires et travaux d'accès et de réhabilitation des salles

Travaux en cours

- **Collège Roger-Poulnard / Bagé-la-Ville**

Construction de nouveaux sanitaires et extension de la demi-pension

Coût opération : 1 100 000 €

- **Collège Léon-Marie-Fournet / Jassans-Riottier**

Réhabilitation de la demi-pension et du système de sécurité incendie

Coût opération : 2 400 000 €

- **Collège Antoine-Chintreuil / Pont-de-Vaux**

Réhabilitation de la chaufferie et système de ventilation

Coût opération : 500 000 €

- **Collège Louise de Savoie / Pont-d'Ain**

Reprise du faux plafond du réfectoire

Coût opération : 80 000 €

- **Collège Roger-Vailland / Poncin**

Poursuite de la rénovation de l'étanchéité des toitures terrasse

Coût opération : 345 000 €

- **Collège Marcel-Aymé / Dagneux**

Poursuite du changement des menuiseries extérieures avec désamiantage

Coût opération : 490 000 €

Travaux achevés

• Collège Louis-Lumière / Oyonnax

Réfection de la plonge du self

Coût de l'opération: 290 000 €

• Collège du Revermont / Bourg-en-Bresse

Rénovation du gymnase

Coût : 680 000 €

• Collège Marcel-Aymé / Dagneux

Désamiantage et reprise du carrelage du hall d'entrée et du couloir du rez-de-chaussée du bâtiment principal

Coût : 100 000 €

• Collège Victor-Daubié/ Bourg-en-Bresse

Remplacement de la clôture du collège

Coût : 35 000 €

Réfection de l'isolation des gaines de ventilation

Coût : 120 000 €

• Collège de l'Huppe/ Montrevel-en-Bresse

Remplacement de la laverie, réaménagements divers

Coût : 80 000 €

• Collège Paul-Claudé / Lagnieu

Réaménagement de la laverie

Coût : 65 000 €

• Collège de la Plaine de l'Ain / Leyment

Sécurisation du collège par la mise en place d'une clôture

Coût : 70 000 €

• Collège Le Joran / Prévessin-Moëns

Remplacement des volets roulants et réfection complète du câblage informatique

Coût : 460 000 €

Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

Poursuite de la mise en œuvre d'un système d'alarme sonore visant à mettre en sécurité chacun des établissements face aux différentes menaces identifiées (attentats, catastrophes naturelles, risques technologiques ...)

15 collèges équipés depuis le début de l'année 2018 pour un coût de 270 000 €

30 collèges (*) équipés à ce jour pour un coût de 400 000€

* Les autres collèges seront traités sur la fin de l'année 2018 et en 2019.

Accessibilité

• Poursuite des travaux de mise aux normes : signalétique, équipements escaliers, sanitaires, accès bâtiments.

• Mise en place d'un « registre public d'accessibilité » (décret du 28 mars 2017) dans chacun des collèges pour porter à la connaissance du public le degré d'accessibilité de l'établissement et les dispositions prises en la matière dès septembre 2017.

Les grands projets à venir

→ Un nouveau collège dans le Pays de Gex

Dans le département de l'Ain où la croissance démographique est soutenue et supérieure aux moyennes régionales et nationales, le Pays de Gex présente la particularité d'enregistrer une croissance démographique encore plus importante, avec un rythme annuel de +3.3% entre les derniers recensements Insee 2009 et 2014 et fait de ce secteur un des plus dynamiques du département.

Face à cette croissance démographique importante, les 6 collèges publics du Pays de Gex enregistrent des niveaux d'occupation parfois proches de la saturation, principalement la partie centrale du Pays de Gex (secteur de Saint-Genis-Pouilly, Gex et Ferney-Voltaire). Même si des mesures d'évolution de la sectorisation ou d'extension via des structures modulaires pourront être mises en place à court terme, le besoin d'un, voire de deux nouveaux collèges dans le Pays de Gex est avéré.

Compte tenu de la fréquentation actuelle et projetée des différents établissements, l'emplacement envisagé se situerait sur la commune d'Ornex, ce qui permettrait de réduire sensiblement les établissements de Gex, Saint-Genis-Pouilly et Ferney-Voltaire. L'ouverture de ce nouveau collège pourrait être envisagée pour 2024.

La croissance démographique soutenue dans le Pays de Gex nécessite de rester vigilant sur l'évolution des effectifs de collégiens et sur les besoins en capacités d'accueil, notamment sur le secteur de Thoiry.

Une extension du collège de Péron est d'ailleurs à l'étude. Dans l'attente de sa réalisation, des bâtiments modulaires pourront être mis en place pour la rentrée 2019.

→ Des reconstructions et des rénovations programmées

Le plan collèges 2018 – 2024 voté en juillet 2017 par l'Assemblée Départementale prévoit également :

- **La reconstruction in situ du collège de Péronnas (2021)***

Augmentation de capacité de 24 à 30 sections. Étude de programmation en cours.

- **La reconstruction, restructuration du collège de Villars-les-Dombes (2020)***

Effectifs stables mais bâtiment ancien datant de 1967 nécessitant des travaux d'isolation et de réaménagement. Étude de programmation en cours.

- **La rénovation du collège Saint-Exupéry à Ambérieu-en-Bugey (2023)***

Adaptation de la capacité d'accueil du collège pour tenir compte de l'évolution des effectifs et des contraintes du site ne permettant pas l'accueil de classes mobiles, en lien avec les opportunités foncières à proximité.

- **La reconstruction in-situ du collège Anne-Frank de Miribel (2024)***

Établissement nécessitant d'être réaménagé : problèmes de toiture, demi-pension à l'étage, structure ne permettant pas une restructuration (terrain disponible sur le site).

* Date prévisionnelle de début des travaux. Pour chacune de ces opérations, des études dans les prochains mois permettront de préciser les modalités d'action, les échéances des travaux ainsi que leurs montants prévisionnels.

Les nouvelles sectorisations de la rentrée

→ Collège de Brou à Bourg-en-Bresse : la demande des parents entendue

Le secteur scolaire du collège de Brou n'ayant pas évolué depuis 2011 et faisant l'objet de nombreuses demandes de dérogations de la part des familles, il était nécessaire de procéder à quelques ajustements afin que lui soient rattachées les rues se situant à proximité immédiate du collège. Les élèves domiciliés sur le bas du boulevard de Brou (n° 1 à 45 côté impair et n° 2 à 70 côté pair), pourtant plus proches du collège de Brou, dépendaient du collège Thomas Riboud. Suite à de nombreuses demandes de parents d'élèves, le Département a décidé de modifier l'aire de recrutement du collège de Brou et de rattacher à ce collège les numéros 1 à 45 côté impair et 2 à 70 côté pair du boulevard de Brou.

→ Plaine de l'Ain : rééquilibrage des secteurs scolaires

Avec la progression constante des effectifs dans la Plaine de l'Ain et l'ouverture du nouveau collège de Briord, un rééquilibrage des secteurs scolaires des collèges de Lagnieu, d'Ambérieu-en-Bugey et de Leyment était indispensable.

En effet, sans rééquilibrage des secteurs scolaires, la situation serait la suivante :

- **le collège d'Ambérieu-en-Bugey** serait à saturation avec 989 élèves en 2019 ;
- **le collège de Lagnieu** : avec l'ouverture du collège de Briord, le collège passerait d'un état de sur-occupation à un état de sous-occupation (250 élèves seront en effet désormais rattachés au collège de Briord dès septembre).
- **le collège de Leyment** qui devrait accueillir 634 élèves en 2019 pour une capacité évaluée à 600 élèves resterait à saturation.

Par conséquent, le Département a décidé de nouvelles sectorisations pour la rentrée 2018, en adéquation avec les capacités d'accueil des établissements :

- **Pour le collège Saint-Exupéry à Ambérieu-en-Bugey**

A la rentrée, sont détachées du secteur scolaire du collège d'Ambérieu-en-Bugey afin de les rattacher au secteur scolaire du collège de Leyment, les communes de Villette-sur-Ain et de Château-Gaillard. Avec le transfert d'une centaine d'élèves vers le collège de Leyment, le collège d'Ambérieu-en-Bugey, actuellement en limite de capacité d'accueil, aura un niveau d'occupation inférieur à 900 élèves lui permettant de faire face à l'évolution des effectifs de son propre secteur, dans l'attente des travaux de rénovation et de restructuration prévus en faveur de cet établissement dans le cadre du plan collèges voté en juillet 2017.

- **Pour le collège de la Plaine de l'Ain à Leyment**

Sont détachées du secteur scolaire du collège de la Plaine de l'Ain à Leyment, les communes de Blyes, Chazey-sur-Ain et Sainte-Julie afin de les rattacher au secteur scolaire du collège de Lagnieu.

Sont rattachées au collège de la Plaine de l'Ain, les communes de Château-Gaillard et de Villette-sur-Ain ce qui permettra d'éviter une perte trop importante d'effectifs liée à un transfert de secteur vers le collège de Lagnieu. Le collège comptabilisera à la rentrée un effectif de l'ordre de 580 élèves pour une capacité d'accueil de 600 places.

Des circuits de transport sont mis en place pour acheminer les collégiens domiciliés sur les communes de Château-Gaillard et de Villette-sur-Ain vers le collège de Leyment avec des horaires de dessertes adaptés aux horaires d'ouverture du collège (8 h 30 – 17 h).

- **Pour le collège Paul Claudel à Lagnieu**

Sont rattachées au collège de Lagnieu les communes de Blyes, Chazey-sur-Ain et Sainte-Julie afin de compenser la perte d'effectifs liée à l'ouverture du collège de Briord. Cette mesure permettra d'accueillir à la rentrée scolaire 2018 environ 750 élèves et d'adapter ainsi l'effectif du collège de Lagnieu à sa capacité d'accueil de 800 places.

Des circuits de transport sont mis en place pour acheminer les collégiens domiciliés sur les communes de Blyes, Chazey-sur-Ain et Sainte-Julie vers le collège de Lagnieu avec des horaires de dessertes adaptés aux horaires d'ouverture du collège (8 h – 16 h 30).

Une politique ambitieuse d'accompagnement éducatif

Au-delà de ses compétences obligatoires en matière de collèges, le Département renforce son action afin que chaque collégien puisse devenir un citoyen responsable, autonome, engagé, actif et ouvert sur le monde.

Zoom sur quelques dispositifs...

→ Parcours méritant

A travers ce dispositif, il s'agit de promouvoir la persévérance scolaire, l'engagement des élèves dans la vie de leur établissement et auprès des autres, et donc les valeurs de civisme.

Pour la première année de mise en œuvre (année scolaire 2016- 2017), seuls les élèves des classes de 6^e et de 3^e étaient concernés. Depuis l'année scolaire 2017-2018, les élèves de toutes les classes des collèges sont concernés.

Les élèves, dont les parcours sont méritants, sont proposés par les collèges (dans la limite de 8 % de l'effectif du collège) et seront mis à l'honneur lors de cérémonies organisées par les collèges à l'automne 2018, au cours desquelles ils se verront remettre une gratification (abonnement au choix à une revue par exemple). Parmi les élèves retenus dans le cadre de ce dispositif, ceux qui bénéficient d'une bourse de l'État percevront une bourse départementale de 175 €.

En 2017-2018, 47 collèges, le lycée professionnel privé rural de l'Ain et deux maisons familiales rurales ont participé au dispositif gratifiant 2 038 élèves au « Parcours méritant » de la 6^e à la 3^e.

→ Porter et faire vivre les valeurs de la République

Le Département de l'Ain souhaite contribuer à restaurer dans les collèges, aux côtés des équipes éducatives, l'autorité et les valeurs de la République, et à réaffirmer auprès des élèves et de la communauté éducative le caractère émancipateur des principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité qui permettent de différencier l'esprit critique de la stigmatisation, la culture de l'obscurantisme, la force du droit de la violence et de l'arbitraire.

Pour réaliser cette ambition et faire partager ces valeurs, le Département a décidé de mettre en œuvre, à partir de la rentrée 2016, un appel à projets intitulé « Porter et faire vivre les valeurs de la République » pour contribuer à ce que chaque collégien puisse devenir un citoyen éclairé, autonome, engagé, actif et ouvert sur le monde. Cet appel à projets vise à favoriser la mise en place d'actions concrètes d'apprentissage des valeurs de la République. Les projets retenus pourront être soutenus par le Conseil départemental à hauteur de 80 % du montant des dépenses éligibles.

En 2017-2018, 36 établissements (collèges, lycée professionnel privé rural de l'Ain ou maisons familiales rurales) ont déposé 45 projets qui ont reçu un financement départemental de 134 396 €. A titre d'exemples, ont été financés dans le cadre de cet appel à projets : des sorties pédagogiques au mémorial des enfants d'Izieu ou au musée de la Résistance et de la Déportation à Nantua, un enseignement pratique interdisciplinaire autour des deux guerres et des lieux de mémoire, un travail tout au long de l'année autour de l'égalité filles/garçons, la lutte contre les discriminations, une représentation théâtrale sur le témoignage d'une résistante déportée de l'Ain...

→ Formation à la prévention et aux secours civiques

Le Département souhaite former tous les élèves de 3^e des collèges publics et privés sous contrat d'association à la prévention et aux secours civiques de 1^{er} niveau (PSC1). Cette formation est dispensée par le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et les formateurs de l'éducation nationale.

Une cérémonie de remise des diplômes est organisée par chaque collège.

En 2017-2018 ce dispositif a permis de former 6 817 élèves de 3^e.

→ Collégiens, acteurs du développement durable

Le Département soutient, à hauteur de 80 % de dépenses éligibles, les projets des établissements qui s'inscrivent dans le cadre de la démarche de la labellisation « Éducation en démarche de développement durable ».

Les projets relevant des thématiques suivantes peuvent, par exemple, être financés :

- la biodiversité, les milieux naturels en lien avec la politique départementale en matière de préservation et de valorisation des Espaces Naturels Sensibles ;
- la préservation de la qualité et la quantité de la ressource en eau ;
- la qualité de l'air, la transition énergétique, les évolutions climatiques et les économies d'énergie ;
- la lutte contre toutes les formes de gaspillage et notamment le gaspillage alimentaire, la réduction des déchets et le tri ;
- l'hygiène et la santé, la qualité alimentaire, la consommation des produits agricoles locaux, leur mode de production, de transformation et de commercialisation (ex. circuits courts) dans le prolongement du dispositif Agrilocal 01.

En 2017-2018, 22 collèges labellisés ont déposé 61 projets financés à hauteur de 73 654 €.

Exemples : étude du milieu naturel autour du collège (collecte, fabrication d'herbiers, lecture de paysages, classification des espèces naturelles), création d'espaces dédiés (jardins, étang pédagogique, mare à papillons), fabrication de poulaillers ou d'hôtel à insectes, collecte des déchets et tri, sorties géologiques, réalisation d'un sentier d'interprétation de la richesse naturelle autour d'un cours d'eau...

→ Séjours linguistiques : nouvelles modalités

Depuis l'année scolaire dernière, l'objectif est d'ouvrir davantage les séjours linguistiques à tous les collégiens d'une même classe de langue. L'aide départementale est conditionnée au fait que l'établissement propose le séjour à l'ensemble des élèves concernés et incite fortement les parents à autoriser leur participation. Pour cette nouvelle année scolaire, pour les échanges, le critère du taux de participation a été assoupli afin de prendre en compte les contraintes dues au partenariat avec un établissement étranger.

En 2017-2018, 75 voyages répartis sur 51 collèges ont été financés à hauteur de 101 338 €.

→ Découverte des lieux culturels et patrimoniaux du département de l'Ain, des territoires limitrophes et de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Dans une logique de mise en valeur du territoire, le Département apporte son soutien pour visiter des institutions, des sites culturels et patrimoniaux du département de l'Ain, des départements limitrophes, des cantons lémaniques et plus largement de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

En 2017-2018, 39 collèges ont organisé plus de 140 sorties, permettant aux jeunes de découvrir les lieux culturels et patrimoniaux et de s'ouvrir sur leur environnement, pour un montant total de 53 941 €.

→ Innovation pédagogique

Dans le cadre d'un dialogue constant avec les établissements scolaires et les autorités académiques, le Département fait évoluer régulièrement sa politique d'investissement dans le numérique éducatif afin de contribuer à la formation des citoyens de demain.

Pour soutenir la pédagogie dans les collèges, le Département met à disposition de chaque collège un accès internet, une offre de services numériques sous forme d'ENT (Espace Numérique de Travail), des ordinateurs et une infrastructure informatique sécurisée.

L'impact de la technologie sur la pédagogie est particulièrement marqué lorsque chaque élève se trouve en position de produire des contenus numériques. Aussi, le Département de l'Ain a investi dans l'achat de plus de 600 équipements mobiles sous forme de valises mobiles contenant 16 tablettes. Ces équipements prévus pour une utilisation dans les locaux scolaires faciliteront la diversification des approches pédagogiques et permettront aux élèves de se familiariser avec les nouvelles technologies. Cet investissement de 405 000 € est le fruit d'une collaboration avec l'Académie de Lyon et s'appuie sur une participation financière de l'État. Les enseignants formés en mai-juin 2018 pourront utiliser ces matériels dès la rentrée.

→ Chéquier jeunes : opération pouvoir d'achat !



Lancé en septembre 2017, le Chéquier Jeunes 01 étoffe constamment l'offre de bons d'achat ou réductions avec, à ce jour, 500 partenaires conventionnés (associations sportives, culturelles, cinémas, librairies...) dans l'Ain. Près de 10 000 jeunes l'ont utilisé l'année dernière et ont ainsi pu bénéficier de nombreuses réductions pour financer des manifestations culturelles ou sportives, l'inscription dans un établissement d'enseignement artistique ou dans un club de sport ou pour acheter des livres...

Ce chéquier s'adresse aux jeunes domiciliés dans l'Ain et scolarisés à la rentrée 2018 en classe de niveau collège (collèges, MFR, IME...). Il concerne les jeunes de 11 à 15 ans (mais aussi les enfants avec un an d'avance ou les redoublants de 3^e).

Les chéquiers sont actuellement en cours d'envoi auprès des familles l'ayant commandé. Les demandes de chéquiers peuvent se faire jusqu'au 30 avril 2019.

Plus d'infos : chequierjeunes.ain.fr

Agilocal 01 dans les collèges

Agilocal est une plateforme de mise en relation entre fournisseurs de produits agricoles locaux (producteurs, artisans, entreprises locales) et acheteurs de la restauration collective. Elle permet aux services de restauration des collèges d'accroître l'approvisionnement en produits locaux et de saison et de soutenir l'économie et l'agriculture locales.

La mise en service de la plateforme Agilocal01 a eu lieu en mars 2016. Elle est accessible à l'ensemble des collèges du département, que le service de restauration scolaire soit autogéré par l'établissement avec du personnel départemental ou concédé à une société spécialisée dans la restauration collective.

Afin de favoriser une utilisation amplifiée de la plateforme, un réseau des cuisiniers des collèges de l'Ain a été installé en janvier 2018 par le Département. Ce réseau, regroupe 34 collèges et il est composé de 4 groupes géographiques. (Secteurs Bresse ; Haut Bugey, Pays de Gex ; Bugey Sud, Plaine de l'Ain ; Dombes, Val de Saône).

L'installation de ce réseau permet de créer une dynamique de travail collaboratif, d'aborder le thème de l'achat local par la plateforme Agilocal01, de développer les relations entre acheteurs et fournisseurs locaux. Pour les cuisiniers des collèges, il s'agit aussi d'avoir une plus grande connaissance de l'offre et des filières d'approvisionnement locales.

Pour l'année scolaire 2017/2018, les services de restauration des collèges ont généré un chiffre d'affaires de 532 640 €, soit une augmentation de 91 % par rapport à l'an dernier.

En deux ans, le Département de l'Ain est devenu le 2^e contributeur de France et a pour objectif d'augmenter le volume de marchandises issues des circuits courts dans les services de restauration des collèges. Cet objectif s'inscrit dans le cadre du soutien à l'économie locale et d'une démarche de valorisation de patrimoines culinaires, de la découverte de goûts ainsi que du travail des équipes de restauration.



Transports scolaires

La compétence transport du Département a été transférée à la Région, en vertu des dispositions de la loi NOTRe. Cependant, afin de permettre au Département de continuer à jouer son rôle d'organisateur des transports dans la proximité avec les territoires et les usagers, une convention a été signée avec la Région, permettant au Département de l'Ain d'organiser les transports interurbains et scolaires par délégation de la Région.

Quelques chiffres

- Plus de 40 000 élèves sont transportés par jour (près de 47% sont des collégiens, 35 % des lycéens et 18% de primaires)
- 600 circuits scolaires sont réalisés chaque jour
- La distance cumulée parcourue par ces circuits scolaires représente plus de 2,7 millions de kms par an
- Budget 2017 : 31 millions d'€
- Coût moyen du transport scolaire / élève : 720 €



Zoom sur les collèges visités

→ Collège Yvon Morandat à Saint-Denis-lès-Bourg

Effectifs prévisionnels : 540 élèves
Principal : Raphaël NICOLET
Bâtiment construit en 1999
Dotations de fonctionnement : 91 242 € pour 2018

Le collège se distingue par une participation au dispositif « Parcours méritant », une section « Jeune Sapeur-Pompier » et deux sections sportives, une en tennis de table / badminton (Badten) et l'autre en duathlon / triathlon.

→ Collège Saint-Joseph à Saint-Didier-sur-Chalaronne

Effectifs prévisionnels : 494 élèves
Directrice : Laëtitia DE SERRES
Dotations forfaitaires 2018 du Département : 115 770 € (fonctionnement), 123 450,67€ (personnel)
Subventions d'investissement : 60 184,68€
Subvention pour l'équipement informatique : 19 791,30 €

En 2017 et 2018, le collège a effectué des travaux de mise aux normes des bâtiments pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap (bâtiments A, C et S). Le Département a subventionné ces travaux à hauteur de 124 672 €.

→ Collège Léon Comas à Villars-les-Dombes

Effectifs prévisionnels : 520 élèves
Principale : Sylvie CUSSAC
Bâtiment datant de 1967. La reconstruction-restructuration du collège figure au rang de priorité 1 dans le nouveau plan collège départemental.
Dotations de fonctionnement : 105 734 € pour 2018

Le collège Léon Comas de Villars-les-Dombes s'est particulièrement distingué sur les dispositifs « Porter et faire vivre les valeurs de la République », « Collégiens, acteurs du développement durable » et « l'aide aux séjours linguistiques ». C'est le collège qui a reçu le plus de subvention de la part du département en 2017-2018 : 24 074,20 €.

Il s'est approprié la démarche Agrilocal 01 en augmentant de manière significative son approvisionnement local via la plateforme. En effet, le collège a commandé pour 11 574 € de produits locaux.



CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain
Direction de la communication

Céline Moyne-Bressand

Tél. 04 74 22 98 33

celine.moyne-bressand@ain.fr

www.ain.fr



www.ain.fr